

RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES et de COMPÉTENCES DES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

1 Table des matières

I. LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ACTRICES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE.....	4
1.1 COMPÉTENCE 1 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LEUR APPARTENANCE ET COMPRÉHENSION DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN TANT QUE MEMBRE À PART ENTIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE.....	4
1.1.1 LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DOIVENT AVOIR UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION INDISPENSABLE À L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS EN FAVEUR DE L'ÉLÈVE QUI NÉCESSITE DE :.....	4
1.1.2 LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FONT PARTIE D'UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE MOBILISÉE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES DANS UNE ACTION COHÉRENTE ET COORDONNÉE, IL EST DONC ATTENDU DE LEUR PART DE :.....	5
1.1.3 LES INFENES ONT UN RÔLE PRINCIPALEMENT ÉDUCATIF AU SEIN DE L'INSTITUTION SCOLAIRE, LA CONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES FONDAMENTALES EST LA CONDITION NÉCESSAIRE AUX MISSIONS ÉDUCATIVES DE L'INFIRMIÈRE ET AU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE PARTAGÉE QUI FAVORISE LA COHÉRENCE DES ENSEIGNEMENTS ET DES ACTIONS ÉDUCATIVES INSCRITES DANS LE CADRE DES PROJETS ÉDUCATIFS DE SANTÉ :.....	5
1.2 COMPÉTENCE 2 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX MISSIONS DE RÉFÉRENTES DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET DE CONSEILLÈRES TECHNIQUES AUPRÈS DES PERSONNELS DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT ETC... (CE, IA-DSDEN-RECTEUR-DGESCO).....	6
1.2.1 LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SONT LES RÉFÉRENTES DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE, ELLES APPORTENT À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DES ÉCLAIRAGES PARTICULIERS NÉCESSITANT : 6	6
1.2.2 LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SONT LES CONSEILLÈRES TECHNIQUES DES AUTORITÉS AUPRÈS DESQUELLES ELLES SONT ASSISES (CE, IEN, IA-DSDEN-RECTEUR-DGESCO) NÉCESSITANT :.....	7
1.2.3 LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONTRIBUENT À LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES INFIRMIÈRES ET DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN MATIÈRE DE SANTÉ NÉCESSITANT :.....	8
1.3 COMPÉTENCE 3 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX MISSIONS D'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE.....	8
1.3.1 LES INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SONT DES ACTRICES/MAILLONS ESSENTIELS ET EXPERTES DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE EN FAVEUR DE L'ÉLÈVE :.....	8
LES INFENES DOIVENT :.....	8
1.3.2 L'ÉDUCATION À LA SANTÉ FAIT PARTIE DU CHAMP PROFESSIONNEL DES INFIRMIÈRES, L'INFENES A UNE MISSION D'EXPERTE EN ÉDUCATION À LA SANTÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE EN MILIEU SCOLAIRE NÉCESSITANT :.....	9
1.3.3 L'INFENES, UN PERSONNEL DE SANTÉ DANS L'ÉCOLE QUI Y FAVORISE LA PRISE EN COMPTE DE TOUTE FORME D'INDIVIDUALITÉ ET DU « BIEN-ÊTRE ».....	10
LES INFENES PARTICIPENT ACTIVEMENT AU CONCEPT D'ÉCOLE INCLUSIVE, À L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS NÉCESSITANT DE :.....	10
1.3.4 L'INFENES, UN PERSONNEL DE SANTÉ QUI PARTICIPE ACTIVEMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE NÉCESSITANT DE :.....	11
1.3.5 L'INFIRMIÈRE, UN PERSONNEL DE SANTÉ PARTICIPANT ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS, DE VIOLENCES ET À LA MISE EN PLACE D'UN CLIMAT SCOLAIRE SÉREIN NÉCESSITANT DE :.....	11

2 LES INFIRMIERES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, PROFESSIONNELLES DE SANTE DE PROXIMITE AU SERVICE DE TOUS LES ELEVES ET DE LEUR REUSSITE SCOLAIRE.....12

2.1 COMPÉTENCE 4 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX MISSIONS DE PROFESSIONNELLES DE SANTÉ DE PREMIER RECOURS ET AU SUIVI INDIVIDUALISÉ DES ÉLÈVES OU ÉTUDIANTS.....12

2.1.1 L'INFIRMIÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EST LA RÉFÉRENTE SANTÉ DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES AU SEIN DE LEUR LIEU DE VIE :.....12

2.1.2 L'INFIRMIÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MÈNE UNE CONSULTATION INFIRMIÈRE DE PREMIER RECOURS, À LA DEMANDE, SPÉCIFIQUE AU MILIEU SCOLAIRE, NÉCESSITANT DE :.....12
SAVOIR ACCUEILLIR, ÉCOUTER, CONSEILLER, SOIGNER ET /OU ORIENTER TOUT ÉLÈVE QUI LA SOLLICITE POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT, Y COMPRIS RELATIONNEL ET PSYCHOLOGIQUE :.....12

2.1.3 L'INFENES JOUE UN RÔLE D'OBSERVATION, DE DÉPISTAGE ET DE RELAIS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE NÉCESSITANT :.....14

2.1.4 L'INFIRMIÈRE, UN PERSONNEL DE SANTÉ PARTICIPANT ACTIVEMENT À LA DÉTECTION ET À LA RÉDUCTION DES COMPORTEMENTS DÉFAVORABLES À LA SANTÉ :.....14
L'INFENES MET EN PLACE DES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES EN ÉDUCATION À LA SANTÉ, CENTRÉES SUR LE BESOIN IDENTIFIÉ QUI NÉCESSITENT :.....14

2.1.5 L'INFIRMIÈRE, UN PERSONNEL DE SANTÉ PARTICIPANT ACTIVEMENT À L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE NÉCESSITANT :.....15

2.2 COMPÉTENCE 5 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES NÉCESSAIRES À LA PARTICIPATION À L'OBJECTIF DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS, DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ, EN LIEN AVEC LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES.....16

2.2.1 L'INFIRMIÈRE, UN PERSONNEL DE SANTÉ PARTICIPANT ACTIVEMENT À LA DÉTECTION ET À L'ACCOMPAGNEMENT PRÉCOCE DES TROUBLES DE LA SANTÉ AYANT UN IMPACT SUR LA SCOLARITÉ NÉCESSITANT :.....16

2.2.2 L'INFENES TRAVAILLE EN RÉSEAU DANS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE, DANS L'INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE ET DE SA RÉUSSITE SCOLAIRE NÉCESSITANT DE :.....16

2.2.3 L'INFENES ASSURE, EN AUTONOMIE COMPLÈTE, L'EXAMEN DE SANTÉ ET DE DÉPISTAGE OBLIGATOIRE DE LA DOUZIÈME ANNÉE DE L'ENFANT NÉCESSITANT :.....17

2.2.4 L'INFENES IDENTIFIE ET RÉPOND À L'URGENCE DANS LE CADRE SCOLAIRE NÉCESSITANT DE :.....17

2.3 COMPÉTENCE 6 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES POUR S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL.....17

2.3.1 LES INFENES DOIVENT ACQUÉRIR UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION DE LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS UNE APPROCHE RÉFLEXIVE NÉCESSITANT :.....17

2.4 COMPÉTENCE N°7 : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE RECHERCHE, TRAITEMENT ET PRODUCTION DES DONNÉES PROFESSIONNELLES ET SCIENTIFIQUES.....18

2.4.1 LES INFENES ASSURENT UNE MISSION DE VEILLE ET AU SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE NÉCESSITANT DE :.....18

2.4.2 LES INFENES DOIVENT DÉVELOPPER UNE CAPACITÉ À S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE NÉCESSITANT DE :.....18

2.5 COMPÉTENCES 8 : UTILISER AU MOINS UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE DANS LES SITUATIONS EXIGÉES PAR SON MÉTIER.....18

La profession d’infirmière de l’Education nationale et de l’Enseignement supérieur s'apprend progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Du fait des critères, conditions et niveau de recrutement au sein du corps spécifique des infirmières de l’Education nationale et de l’Enseignement supérieur, les connaissances et compétences afférentes à l’exercice de la profession règlementée d’infirmière sont acquises.

Ce référentiel de compétences vise à

1. Affirmer que les infirmières de l’Education nationale et de l’Enseignement supérieur concourent aux objectifs communs du service public d’éducation et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession de santé pleinement intégrée dans un système éducatif qui agit pour favoriser une égalité d’accès à la réussite scolaire.
2. Reconnaître la spécificité professionnelle des infirmières de l’Education nationale et de l’Enseignement supérieur, dans leur contexte d'exercice spécifique.
3. Identifier les compétences professionnelles attendues.

Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu, débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- **Les compétences communes aux personnels d'éducation** (*équivalentes aux compétences 1 à 14 du référentiel de compétences des professeurs et personnels d'éducation*),
- **Les compétences communes à toutes les infirmières de l’Education nationale et de l’Enseignement supérieur sur tous types de postes confondus.**

L’ensemble des personnels d’éducation, dont les infirmières, mettent en œuvre les missions que la Nation assigne à l’École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, elles concourent à la mission première de l’École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

Les compétences communes à toutes les infirmières de l’Education nationale et de l’Enseignement supérieur - tous types de postes confondus- doivent leur permettre d’être des conseillères et des

éducatrices de santé individuelle et collective en faveur de l'élève et de la communauté scolaire, et ce à tous les échelons de l'institution scolaire.

I. LES INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE ACTRICES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SERVICE DE LA REUSSITE SCOLAIRE

1.1 Compétence 1: Compétences spécifiques liées à leur appartenance et compréhension du système éducatif en tant que membre à part entière de la communauté éducative

Actrices à part entière du service public d'éducation, les infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur interviennent dans un cadre institutionnel se référant aux principes de responsabilité de l'ensemble de ces personnels et dans le respect des règles professionnelles, des principes déontologiques et éthiques caractérisant la profession réglementée d'infirmière.

Au service de la réussite de tous les élèves, leurs interventions s'inscrivent dans une indispensable complémentarité de la mission d'enseignement et de l'action éducative de l'École. Elles concourent au bon déroulement de l'ensemble des missions d'instruction et d'éducation que la Nation assigne à l'École et participent à la lutte contre les effets des inégalités sociales et de santé. Elles inscrivent leurs actions dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'Ecole.

Elles contribuent, dans leur action, à faire partager les valeurs fondamentales de la République, à promouvoir l'esprit de responsabilité et la recherche de bien commun, en excluant toute forme de discrimination.

En tant que professionnelles de santé pleinement intégrées au système scolaire, elles interviennent au sein des conseils et instances institutionnels, en veillant à lutter contre les inégalités d'accès aux soins et à l'éducation au service de la réussite scolaire de tous les élèves et étudiants.

Pour ces raisons, outre les connaissances fondant leur qualification d'infirmière de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, **il est attendu de leur part un ensemble de connaissances indispensables à l'exercice de leurs missions au sein du service public d'éducation :**

1.1.1 Les infirmières de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent avoir une connaissance approfondie du service public d'éducation indispensable à l'exercice de leurs missions en faveur de l'élève qui nécessite de :

Connaitre les principes éthiques et déontologiques communs à tous les fonctionnaires, droit et obligation du fonctionnaire,

Connaitre les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation ; connaître et appliquer dans sa pratique professionnelle les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations,

Acquérir une culture des grands textes qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de ses établissements, les droits et obligations des fonctionnaires,

Avoir une vision précise de la politique éducative nationale, des principales étapes de l'histoire des institutions scolaires, de ses enjeux et ses défis,

Comprendre les missions imparties aux membres des équipes pédagogiques et éducatives (enseignants, éducation, vie scolaire, sociaux et de santé) des premier et second degrés,

Être capable, en tant que professionnel de santé, de s'intégrer dans le milieu scolaire, d'en comprendre la culture, les contraintes, d'y agir de manière éclairée et de s'associer à la réalisation de l'objectif de réussite scolaire.

1.1.2 Les infirmières de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée, il est donc attendu de leur part de :

Coopérer au sein d'une équipe :

- Inscrire leur intervention dans un cadre collectif au service de la réussite scolaire,
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation,
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs et notamment des projets de promotion de la santé en milieu scolaire.

Contribuer à l'action de la communauté éducative :

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation,
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre,
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs,
- Coordonner leurs interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

Coopérer avec les parents d'élèves :

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents,
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Coopérer avec les partenaires de l'école :

- Coopérer, sur la base des projets, à tous les échelons de l'institution scolaire, le cas échéant en prenant en compte les projets locaux, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires,
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaboration avec les partenaires de l'École (locaux, nationaux, voire européens et internationaux),
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements mais également avec des acteurs de la promotion de la santé extérieurs à l'École, notamment dans le cadre de projets éducatifs de santé communs.

1.1.3 Les INFENES ont un rôle principalement éducatif au sein de l'institution scolaire, la connaissance des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire aux missions éducatives de l'infirmière et au développement d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives inscrites dans le cadre des projets éducatifs de santé :

Connaître les élèves et les processus d'apprentissage :

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte,
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche,
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'action éducative.

Prendre en compte la diversité des élèves :

- Adapter son action éducative et les projets éducatif de santé à la diversité des élèves,
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

Agir en éducateur et professionnel de santé responsable, selon des principes éthiques :

- Accorder à tous les élèves et étudiants l'attention et l'accompagnement appropriés,
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative,
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé et l'éducation à la citoyenneté,
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes,
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves ; à prévenir et à gérer les violences scolaires ; à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance,
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution,
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

1.2 Compétence 2 : compétences spécifiques aux missions de référentes de santé de la communauté éducative et de conseillères techniques auprès des personnels de direction et d'encadrement etc... (CE, IA-DSDEN-RECTEUR-DGESCO)

1.2.1 Les infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur sont les référentes de santé de la communauté scolaire, elles apportent à la communauté éducative des éclairages particuliers nécessitant :

Une connaissance solide de l'histoire et de la spécificité des théories, courants et modèles du soin et en éducation à la santé dans son ensemble, notamment ceux se rapportant à l'éducation et à la promotion de la santé et de l'art infirmier en milieu scolaire.

Une expertise approfondie des processus dynamiques impliqués dans le développement personnel et les apprentissages des jeunes en matière de santé, dans leur accès à l'autonomie et à la littératie en santé.

Une compréhension de l'évolution des problèmes de santé menant à des situations de handicap et des principes de l'inclusion scolaire et de l'éducation pour tous, en particulier concernant les élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Une connaissance des missions, des structures d'accompagnement, de soutien ou de prise en charge des enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés par un appui extérieur à l'Éducation nationale.

La facilitation et l'instauration des modalités d'échanges et de dialogue entre adultes réunis au tour de l'élève, dans le respect des attributions de chacun et des règles professionnelles, et en particulier dans le respect des droits et de l'intimité des usagers.

1.2.2 Les infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sont les conseillères techniques des autorités auprès desquelles elles sont assises (CE, IEN, IA-DSDEN-RECTEUR-DGESCO) nécessitant :

Une connaissance de la structure et de la gouvernance du système scolaire ; la maîtrise de la hiérarchie administrative et des contextes partenariaux mis en œuvre.

La compréhension du fonctionnement des institutions d'éducation et de formation et la capacité d'y agir de manière appropriée, sur la base de connaissances valides.

La participation aux instances et aux travaux des organes consultatifs et/ou décisionnaires du système scolaire, depuis l'École ou l'établissement scolaire jusqu'au ministère.

La capacité d'assurer une mission de représentation de l'autorité auprès de laquelle l'infirmière est assise dans les instances de la santé et dans un contexte multi-partenarial interne et/ou externe à l'institution scolaire.

Une connaissance approfondie du droit et de la réglementation en matière de santé et leur application en milieu scolaire.

Des connaissances permettant d'émettre un avis ou conseil technique basés sur des savoirs valides, actualisés et adaptés au contexte scolaire, et d'en discerner clairement les limites et responsabilités.

Une connaissance approfondie du cadre et des limites de l'organisation des soins et des urgences en milieu scolaire, de la gestion des incidents et des événements traumatiques, et des maladies transmissibles en milieu scolaire.

La capacité d'agir en qualité d'experte au sein des Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Comités d'Éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE-CDESCE-CAESCE).

La contribution, dans un contexte pluri professionnel, à l'élaboration, l'impulsion, le suivi, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique éducative sociale et de santé à tous les échelons de l'institution scolaire et dans un contexte multi partenarial.

L'organisation, coordination et animation des réunions professionnelles et pluriprofessionnelles, favorisant le dialogue et la concertation, selon les besoins des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire.

La maîtrise des règles de la correspondance administrative, contexte et principe de l'écrit administratif, cadre, typologie, méthodologie et formalisme des écrits administratifs.

L'analyse et la restitution de son activité et/ou de celle de ses pairs, dans une démarche réflexive et prospective à tous les échelons de l'institution scolaire, y compris en établissement d'enseignement scolaire.

La mise en place et l'analyse d'un recueil de données infirmières relatives à la santé des élèves et des étudiants, et la diffusion d'indicateurs de santé scientifiquement fiables.

L'organisation, en tant que de besoin, d'un suivi de l'état de santé physique et psychique des élèves et des étudiants à tous les échelons de l'institutions scolaire.

1.2.3 Les infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur contribuent à la formation initiale et continue des infirmières et de l'ensemble des personnels de l'Education nationale en matière de santé nécessitant :

Outre des compétences pédagogiques, les INFENES doivent avoir des connaissances relatives à la conception de modules de formation (ingénierie de formation) permettant de participer à la conception de guides, de cahiers des charges, d'outils pédagogiques ou de ressources éducatives dans le champ de la politique éducative sociale et de santé.

Le maintien de connaissances actualisées dans les domaines de la technologie et de la communication appropriée entre soignants, mais également dans un contexte pluri professionnel.

Une connaissance des attributions des personnels de l'Education nationale et des attendus de leur formation nécessaires pour apporter leur contribution, au titre de leur professionnalité d'infirmière, aux formations initiales et continues organisées à tous les échelons de l'institution scolaire (ESENESR, ESPE, PAF, établissement).

La réponse aux sollicitations et attentes diverses des équipes pédagogiques en matière de santé (éducation à la santé ou réponse aux besoins de santé, repérages de troubles etc).

L'organisation et/ou la réalisation de tutorat professionnel des infirmières de soins généraux et celui des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur ; Supervision et capacité de transmission à des stagiaires des savoirs, savoir-faire et savoir-être dans un contexte professionnel.

1.3 Compétence 3 : compétences spécifiques aux missions d'expertise et de développement de la promotion de la santé en milieu scolaire

1.3.1 Les infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur sont des actrices/maillons essentiels et expertes de la promotion de la santé à l'école en faveur de l'élève :

Les INFENES doivent :

Maitriser le cadre, les enjeux, limites et partenaires de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève, à tous les échelons de l'institution scolaire.

Participer au maintien et au développement d'un environnement scolaire favorable à la santé, sûr, inclusif, adaptable et propice aux apprentissages, afin que tous les élèves ou étudiants quelles que soient leurs capacités, leurs besoins spécifiques, leurs culture-religion- identité et orientation sexuelle, se sentent protégés, inclus et habilités à participer.

Participer à la construction et au maintien d'une Ecole respectant les besoins de santé des élèves, favorisant le bien être, la confiance et la bienveillance.

Maitriser les enjeux des politiques d'éducation et de la promotion de la santé en direction des jeunes, en maitriser le cadre et les objectifs en milieu scolaire.

Connaitre les politiques et orientations nationales et locales en matière de santé publique en direction des jeunes et y participer.

Contribuer à la sensibilisation et à la promotion des principales priorités de santé publique au sein de l'institution scolaire (élèves, étudiants, responsables, personnels d'éducation): sédentarité, nutrition , sexualité, comportements à risque, addictions , vaccinations etc...

Connaitre et favoriser le concept de littératie en santé.

Connaitre les cadres juridique et budgétaire inhérents à l'action et à la structure dans laquelle le projet ou l'action sera conduite.

Connaitre et maitriser les modalités de rédaction, de communication et de valorisation de projets éducatifs de santé à tous les échelons du système scolaire.

Maitriser la création, la mise en place et la gestion de démarches, programmes ou projets innovants de promotion de la santé en milieu scolaire.

Repérer les besoins et les demandes des élèves et étudiants, en lien avec les problématiques de santé publique, pour formaliser un diagnostic de situation de la population accueillie dans l'établissement ou sur un territoire (département, académie).

Impulser, entretenir et accompagner, au sein de la communauté scolaire, la compréhension et la prise en charge de la santé des élèves comme un déterminant important de la réussite scolaire.

Agir au sein de la communauté scolaire en tant que référente santé afin d'impulser, initier, accompagner et mettre en place un environnement scolaire propice au bien-être et à la promotion de la santé des élèves et étudiants.

Participer à l'élaboration et au choix des stratégies et méthodes utilisés dans le cadre des actions d'éducation à la santé.

Élaborer un projet de promotion, de prévention et d'éducation à la santé ou de lutte contre la violence dans un contexte de pluri professionnalité et/ou de co-intervention, en fonction des missions de chaque professionnel.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires en cohérence avec les compétences des élèves et les programmes d'enseignement.

Évaluer la qualité des séances d'éducation et des enseignements en matière de santé à l'Ecole.

Savoir agir en qualité de personne ressource des enseignants en matière de santé.

Apporter une expertise à la communauté scolaire dans des domaines variés de la santé ; éducation nutritionnelle, activité physique, sexualité, prévention, compétences psychosociales, conduites à risques, conduites addictives, souffrance psychique, troubles du comportement, violences etc.

1.3.2 L'éducation à la santé fait partie du champ professionnel des infirmières, l'INFENES a une mission d'experte en éducation à la santé individuelle et collective en milieu scolaire nécessitant :

L'évaluation des besoins de santé et des attentes d'un élève ou groupe d'élèves ou étudiants

La capacité de concevoir, animer, de coordonner et évaluer des séquences et projets d'éducation à la santé individuels et/ou collectifs, en liaison avec les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative.

L'action dans un cadre professionnel pluridisciplinaire, la maîtrise des politiques d'éducation à la santé et des politiques éducatives de santé ; la maîtrise des techniques pédagogiques en éducation à la santé en s'appuyant sur les sciences de l'éducation.

La capacité de rechercher et évaluer les matériels et les méthodes existants, afin d'identifier les plus efficaces et adaptés aux programmes scolaires, à l'âge et au développement des élèves ou étudiants.

La connaissance des concepts et des méthodes d'auto-évaluation et d'évaluation appliqués au domaine de l'éducation et de la promotion de la santé à l'Education nationale.

La maîtrise des concepts et des sciences de l'éducation appliqués à la conception de projets ou d'actions de promotion et d'éducation à la santé, et leurs évolutions.

Expertise, élaboration, développement et accompagnement des parcours éducatifs de santé.

L'adaptation du langage pour qu'il soit approprié aux connaissances (programmes scolaires), à l'âge, au développement et aux différents contextes culturels et religieux des élèves ou étudiants, et des membres de la communauté scolaire dont les parents.

La connaissance des modèles de changement de comportement adaptés à l'âge de l'élève et son niveau de développement.

La connaissance et l'utilisation des compétences psychosociales comme leviers d'action du changement de comportement ou de changements favorables à la santé.

La mise en œuvre et l'animation avec des groupes d'élèves, en favorisant l'implication de chacun, d'actions visant à la préservation de leur santé et l'amélioration de leurs chances de réussite scolaire

L'accompagnement d'un élève, ou d'un groupe, dans un processus d'apprentissage pour améliorer leur littératie en santé.

La conception et la mise en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins des populations ciblées.

La conduite d'une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives.

Le choix, le conseil et l'utilisation des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention, en s'appuyant sur les sciences de l'éducation.

L'ajustement de sa compréhension des problématiques des personnes ou des groupes en matière d'EPS, en tenant compte de leur situation concrète de vie et de leurs représentations.

1.3.3 L'INFENES, un personnel de santé dans l'École qui y favorise la prise en compte de toute forme d'individualité et du « bien-être ».

Les INFENES participent activement au concept d'École inclusive, à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers nécessitant de :

Avoir la connaissance législative, juridique et réglementaire, connaître l'évolution du concept d'école inclusive.

Connaître les attributions des différents partenaires internes et externes à l'institution scolaire concourant à l'école inclusive.

Connaître les principes du droit de l'enfant, les obligations de l'instruction scolaire et des professionnels de santé en la matière.

Connaître et maîtriser les différents dispositifs et droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers (MDPH, PPS, ESS, PAP, PAI, APADHE, ULISS, SEGPA, ITEP, IMP, IME etc...).

Connaître les modalités d'accompagnement, les structures de soins ou de prise en charge et les modalités d'accès.

Savoir apprécier les signes du développement cognitif de l'élève, les troubles de l'attention et des apprentissages, les signes de souffrance psycho-affective.

Apporter son soutien et être particulièrement attentive au vécu et au bien-être des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Savoir prévenir, repérer et accompagner des élèves et étudiants qui présentent des troubles de la santé ayant un impact sur leur scolarité.

Évaluer les besoins spécifiques de chaque élève en situation de handicap ou à besoins particuliers pour co-construire avec lui son accompagnement individualisé en définissant le cadre, le contexte, l'objectif et la temporalité.

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Faire le lien entre l'école, la famille et les partenaires, les autres professionnels de santé dans le respect de la réglementation et des droits des personnes et notamment du secret professionnel.

1.3.4 L'INFENES, un personnel de santé qui participe activement à la politique de Protection de l'enfance nécessitant de :

Connaître et respecter un cadre législatif contraint pour soustraire l'élève à toute violence (parcours, partenaires, procédé, acteurs partenaires réseaux, cadre institutionnel, loi,

obligations, différentes démarches selon les situations (suspicion- révélation) qu'il convient d'évaluer.

Être capable de reconnaître les signes d'alerte de carence éducative ou de toute forme de violence ou de maltraitance (verbale, psychologique, physique, sexuelle, inceste).

Identifier les mécanismes à l'origine du maintien du secret ou au contraire ceux à l'origine de la révélation.

Connaitre et repérer les conséquences des violences sur un élève ou un étudiant, post-traumatiques, santé globale, et scolarité.

Être capable d'agir précocement et avec discernement pour protéger un élève ou un étudiant.

Être en capacité de recueillir la parole de l'élève et de rédiger un écrit pour le protéger.

Savoir respecter les droits et la parole de l'élève en ayant des connaissances juridiques solides en matière de secret professionnel.

1.3.5 L'infirmière, un personnel de santé participant activement à la lutte contre toutes formes de discriminations, de violences et à la mise en place d'un climat scolaire serein nécessitant de :

Connaitre, savoir repérer et identifier les différents processus et formes de violence, de harcèlement et de discriminations ; savoir agir en tant qu'infirmière dans un cadre scolaire.

Participer à la mise en œuvre de mesures de lutte contre toutes formes de discriminations et/ou de violences en milieu scolaire.

Connaitre et maîtriser les différents concepts et outils de médiation ; participer au sein de l'école, et avec l'élève et sa famille, à l'apaisement voire à la résolution des conflits.

Savoir accompagner en tant qu'infirmière la ou les victimes, et la ou les protagonistes dans des situations de violence de tous types.

Favoriser l'égalité filles/garçons, lutter contre les discriminations de genre, les attitudes et comportements sexistes en milieu scolaire.

2 LES INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, PROFESSIONNELLES DE SANTE DE PROXIMITE AU SERVICE DE TOUS LES ELEVES ET DE LEUR REUSSITE SCOLAIRE

2.1 Compétence 4 : compétences spécifiques aux missions de professionnelles de santé de premier recours et au suivi individualisé des élèves ou étudiants

2.1.1 L'infirmière de l'Education nationale est la référente santé des adolescents et des jeunes adultes au sein de leur lieu de vie :

De manière générale, en poste prioritairement dans les établissements du second degré, elle doit disposer de connaissances approfondies et spécialisées sur ce public adolescent et savoir les adapter au contexte scolaire

Connaitre le développement harmonieux des adolescents et jeunes adultes.

Connaitre et prévenir les problèmes essentiels que rencontrent les jeunes d'âge scolaire (échec scolaire, difficultés relationnelles, mal-être, etc...); savoir y répondre de façon adaptée et individualisée par un accompagnement infirmier au sein d'un réseau multi-partenarial.

Connaitre les approches, techniques, outils, ainsi que les ressources individuelles et collectives des élèves, pour participer à l'amélioration de leur état de santé dans une démarche éducative visant à renforcer leurs compétences en matière de santé et leur pouvoir d'agir individuellement et collectivement sur leur santé.

Participer au développement de leur esprit critique, les aider à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

Aider les élèves et étudiants à construire leur autonomie et élaborer un projet personnel en matière de santé.

2.1.2 L'infirmière de l'Education nationale mène une consultation infirmière de premier recours, à la demande, spécifique au milieu scolaire, nécessitant de :

Savoir accueillir, écouter, conseiller, soigner et /ou orienter tout élève qui la sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris relationnel et psychologique :

Connaitre le contexte et les modalités d'accueil et d'accompagnement de la consultation infirmière de premier recours à l'Education nationale.

Maitriser les différentes législations concernant le droit des élèves « patients » mineurs ou majeurs et notamment le principe d'autorité parentale.

Savoir évaluer les besoins de santé et les attentes d'un élève ou étudiant dans les domaines relationnel, psychologique et physique, en utilisant un raisonnement clinique infirmier approfondi et adapté.

Savoir mener un entretien infirmier avec un élève en s'adaptant à son âge et à son niveau de connaissances.

Approfondir et maitriser les objectifs et techniques d'entretien individuel ou de groupe, et particulièrement les différentes techniques d'écoute et de relation d'aide ; être en capacité de mener un entretien motivationnel.

Savoir distinguer et préciser les différents aspects cliniques, et notamment décrypter au-delà du somatique.

Élaborer un diagnostic de situation clinique et un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'un élève ou d'un étudiant.

Connaitre et repérer les principaux déterminants de santé et leurs impacts sur la réussite scolaire, afin de prioriser, mieux coordonner et orienter le cas échéant vers une démarche de soins adaptée à l'élève en vue d'en réduire le plus rapidement l'impact sur sa scolarité.

Adapter la démarche de soins infirmiers au contexte scolaire en prenant soin d'individualiser chaque réponse au contexte propre de l'élève ou de l'étudiant, en analysant sa situation personnelle, son environnement, sa famille, ses croyances, ses craintes ou tout autre élément.

Mettre en œuvre des soins infirmiers de qualité dans le respect des règles, des procédures d'hygiène et d'asepsie adaptées à un milieu scolaire (milieu sain).

Assurer la traçabilité de sa démarche de soin dans le respect des règles professionnelles et des droits de l'élève et de ses responsables légaux.

Savoir rechercher et sélectionner les informations utiles à l'accompagnement de l'élève ou de l'étudiant dans le respect de ses droits.

Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme ; connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.

Savoir repérer les ressources, les potentialités de l'élève ou de l'étudiant, sa capacité à gérer ou adapter son comportement pour l'orienter dans son parcours éducatif de santé et dans son parcours de soins.

Savoir apprécier ou motiver l'adhésion de l'élève et/ou de ses responsables légaux au projet de soin proposé.

Initier et mettre en œuvre des soins infirmiers éducatifs, préventifs et curatifs auprès d'un élève ou d'un étudiant.

Utiliser de façon autonome des techniques à visées thérapeutique et psychothérapeutique adaptées au contexte scolaire.

Savoir décider d'une administration médicamenteuse (médicaments non listés, médicaments d'usage courant) dans le cadre scolaire et d'en assurer le suivi (bon usage, pharmacologie, suivi, traçabilité).

Conduire une prescription de substituts nicotiniques selon les règles de bonnes pratiques.

Assurer la gestion et la responsabilité de la pharmacie scolaire.

Mettre en place et assurer un suivi et un accompagnement infirmier en tant que de besoin, et adapté au contexte scolaire.

Connaître ses propres limites professionnelles et savoir (ré)orienter vers d'autres professionnels.

Concevoir une démarche de soins infirmier adaptée à une dynamique partenariale au sein des équipes pédagogiques et éducatives pluriprofessionnelles, avec l'ensemble de la communauté éducative (dont les parents) et avec des partenaires extérieurs, professionnels du réseau de santé et autres.

2.1.3 L'INFENES joue un rôle d'observation, de dépistage et de relais dans le domaine de la santé mentale nécessitant :

Une formation approfondie en santé mentale, lui permettant d'observer et de détecter précocement la survenue de troubles mentaux.

La capacité d'évaluer la souffrance psychique d'un élève ou d'un étudiant, d'assurer le relais vers les professionnels adaptés à la situation personnelle de l'élève.

L'identification des processus psychiques en cours et des facteurs de risques favorisant l'apparition de troubles.

La connaissance approfondie de la psychopathologie de l'adolescent et du jeune adulte.

La connaissance des modalités d'accompagnement, de prise en charge et de traitement des principaux troubles mentaux rencontrés en milieu scolaire.

La capacité de repérer une situation de crise suicidaire sous ses différentes formes et à ses différents stades, de savoir évaluer, intervenir, alerter et orienter selon le degré d'urgence et de dangerosité.

La connaissance, la capacité de comprendre, prévenir et repérer les élèves et étudiants souffrant de troubles du comportement alimentaire et la mise en œuvre d'un accompagnement infirmier adapté à l'élève et au milieu scolaire.

La facilitation de l'accueil et l'accompagnement dans le cadre scolaire des élèves et étudiants atteints de troubles mentaux.

La mise en œuvre de l'accueil et de l'écoute au sein de l'école ; la sensibilisation et l'accompagnement de la communauté éducative aux problématiques de santé mentale.

La capacité de conduire une entrevue pour aborder la problématique et la souffrance psychique de l'élève, tout en permettant l'expression des émotions et nouant une relation de confiance.

2.1.4 L'infirmière, un personnel de santé participant activement à la détection et à la réduction des comportements défavorables à la santé :

L'INFENES met en place des consultations individuelles en éducation à la santé, centrées sur le besoin identifié qui nécessitent :

Des connaissances dans des domaines variés du soin et de la santé, permettant d'apporter à l'élève ou à l'étudiant des éléments de réflexion et d'information fiables afin de renforcer sa capacité à réfléchir et son autonomie dans les domaines de l'éducation à la sexualité, de la contraception, des conduites à risques et addictives, de l'éducation nutritionnelle, des troubles du rythme, du sommeil, de l'hygiène de vie, de l'activité physique, des besoins relationnels et psychologiques, de la gestion et réduction du stress et de l'anxiété, de la relaxation, sophrologie etc.

La connaissance des processus sociaux et des contextes en jeu dans la production des conduites ou comportements à risque.

La capacité de mesurer l'impact sur la santé et les processus menant l'élève à un trouble du rythme ou à l'adoption d'un comportement à risque.

La capacité d'identifier les situations de conduites à risque et facteurs de risque.

La capacité de concevoir et de mettre en œuvre des actions individuelles et collectives pour prévenir les conduites à risque.

La capacité de comprendre, prévenir et repérer les différents usages des drogues (dont l'alcool) et repérer l'usage à risque, l'usage nocif et la dépendance ; la mise en place d'une démarche de soin et d'éducation à la santé adaptées à l'élève et au milieu scolaire.

La connaissance et la participation aux politiques nationales de lutte contre toutes formes d'addiction ou de comportement addictif.

Des connaissances solides en tabacologie et la mise en place d'une prescription de substituts nicotiques en pleine responsabilité.

2.1.5 L'infirmière, un personnel de santé participant activement à l'éducation à la vie affective et sexuelle nécessitant :

Des connaissances juridiques solides et actualisées en matière de sexualité : Code pénal, Code de l'éducation, droits sexuels et droits de l'enfant.

La connaissance du développement psycho-sexuel, y compris les genres et les orientations sexuelles.

L'approfondissement de ses connaissances sur le concept de santé sexuelle.

La connaissance des bases théoriques et des concepts nécessaires aux bonnes pratiques en santé sexuelle, dans le respect du développement cognitif et biologique de l'élève et des diversités des choix, cultures ou religions.

La connaissance de la stratégie nationale de santé sexuelle.

La capacité d'impulser, concevoir et mettre en œuvre, dans une démarche de co-construction active de la communauté éducative, une politique ou un programme d'éducation à la santé sexuelle individuelle et collective capables d'améliorer la santé sexuelle des élèves et des étudiants.

La connaissance et la capacité à rester sensible aux préoccupations des parents concernant l'éducation à la santé sexuelle ; être préparées à y répondre avec respect, en appuyant son raisonnement sur des informations factuelles.

La capacité de communiquer efficacement, d'une manière professionnelle, avec les élèves et leurs parents sur des thèmes complexes et controversés liés à la sexualité, sans porter de jugement et dans le respect des valeurs républicaines.

Le dépassement de ses propres représentations de la sexualité pour être capable d'analyser et de discuter de manière critique les contextes sociaux et culturels, et les facteurs influençant la sexualité et le comportement sexuel de l'élève ou étudiant.

La capacité de reconnaître et mettre de côté ses représentations sur la sexualité (à différencier, de façon consciente, de sa propre sexualité).

La capacité de mener une consultation infirmière en lien avec la santé sexuelle dans une vision holistique, sans apporter de jugement de valeur.

La capacité d'accompagner les enfants, adolescents et étudiants au développement de compétences psycho-sociales en lien avec la sexualité.

La capacité d'accompagner le développement sexuel, le genre et les dysphories de genre.

La capacité de prévenir et repérer les maladies sexuellement transmissibles, d'accompagner et orienter les élèves et étudiants en tant que de besoin.

Les connaissances sur les différentes formes de violences à caractère sexuel et les psycho-traumatismes qu'elles engendrent. La capacité d'appréhender et reconnaître les violences sexuelles, y compris intrafamiliales.

La capacité de reconnaître et agir en adaptant sa démarche infirmière (individuelle ou collective) sur les marques ou signes d'un comportement agressif, à composante sexuelle et/ou basé sur le genre.

La maîtrise du cadre juridique et pratique en matière d'accès à la contraception et d'interruption volontaire de grossesse, afin de favoriser l'information et l'accès en milieu scolaire ; la connaissance des différents partenaires et acteurs externes à l'institution scolaire.

La capacité de mettre en place le renouvellement infirmier de la contraception orale.

La capacité mettre en place l'accès à la contraception d'urgence et sa délivrance par l'infirmière en milieu scolaire.

2.2 Compétence 5 : compétences spécifiques nécessaires à la participation à l'objectif de la réussite scolaire de tous, de la maternelle à l'université, en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives

2.2.1 L'infirmière, un personnel de santé participant activement à la détection et à l'accompagnement précoce des troubles de la santé ayant un impact sur la scolarité nécessitant :

La mise en place d'un suivi de l'état de santé des élèves de la maternelle à l'université.

La réalisation du suivi des élèves signalés par les membres de la communauté scolaire.

L'évaluation des besoins de santé et la mise en place, de façon autonome, d'un accompagnement et des actes infirmiers relevant de sa compétence auprès des élèves signalés.

L'orientation de l'élève vers le professionnel le plus adapté à sa problématique.

La mise en place d'un suivi et d'un accompagnement infirmier visant à s'assurer que tous les élèves qui en ont besoin accèdent aux soins.

2.2.2 L'INFENES travaille en réseau dans une dynamique partenariale, dans l'intérêt de l'élève et de sa réussite scolaire nécessitant de :

Connaitre les attributions et compétences des différents acteurs et partenaires de l'école en matière de santé ou d'éducation à la santé.

Connaitre les rôles de chacun des acteurs réunis autour de l'élève et de l'étudiant dans le domaine de la prévention, du soin et de l'insertion, afin d'agir précocement et efficacement.

Connaitre les concepts, les politiques, les dispositifs et les structures des champs de la prévention, des addictions, du soin et de l'insertion des jeunes et des publics en difficulté.

Assurer un travail en équipe pluri professionnelle dans le respect des droits de l'élève et de sa famille, et notamment dans le respect du secret professionnel et/ou partagé.

S'inscrire dans (ou créer) une dynamique de travail en réseau pluri professionnel actif.

2.2.3 L'INFENES assure, en autonomie complète, l'examen de santé et de dépistage obligatoire de la douzième année de l'enfant nécessitant :

La maîtrise de la consultation d'évaluation diagnostique.

La mise en place, en autonomie professionnelle totale, d'un bilan de santé infirmier complet permettant le dépistage d'éventuels troubles de la santé et d'en assurer le suivi.

La connaissance et la maîtrise de l'ensemble des connaissances et pratiques professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du bilan infirmier de la douzième année de l'élève : contenu dans l'annexe 2 de l'arrêté du 03 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistages prévus à l'article L541-1 du code de l'Éducation et au R2321- CSP.

2.2.4 L'INFENES identifie et répond à l'urgence dans le cadre scolaire nécessitant de :

Savoir identifier et évaluer les risques d'un accident, d'un traumatisme, d'un malaise ou d'une maladie aiguë survenant sur le temps scolaire.

Évaluer et adapter sa démarche de soins en situation d'urgence dans un contexte scolaire, de violence, de maltraitance ou d'aggravation, et déterminer les mesures prioritaires.

Assurer une assistance immédiate et mettre en place les actes de sa responsabilité de nature à préserver la santé physique et psychique de l'élève, y compris dans un contexte d'urgence vitale.

Travailler en étroite relation avec les services d'urgence pour déclencher une prise en charge adaptée dans les meilleurs délais et conditions.

Connaitre et participer à la prise en charge des élèves et de la communauté éducative lors de la survenue d'un évènement grave en milieu scolaire.

Connaitre le cadre légal et la prise en charge des accidents du travail survenus en milieu scolaire ; assurer les liaisons nécessitées par l'état de santé de l'élève.

Connaitre et détecter les maladies transmissibles en milieu scolaire ; collaborer à la mise en place de mesures de protection individuelles ou collectives adaptées, et à la formation et l'information de la communauté éducative en la matière.

2.3 Compétence 6 : compétences spécifiques pour s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

2.3.1 Les INFENES doivent acquérir une dynamique d'amélioration de leurs pratiques professionnelles dans une approche réflexive nécessitant :

L'analyse et l'adaptation de sa pratique au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, de la pratique, dans un souci constant d'indépendance et de qualité du service rendu à l'utilisateur.

L'analyse de la qualité de sa pratique professionnelle et son amélioration, en fonction de l'évolution des besoins des élèves et étudiants, de l'échange avec ses pairs et avec d'autres professionnels ; réfléchir sur sa pratique et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

La capacité de compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

La capacité de se tenir informée des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation en promotion, prévention et éducation à la santé visant à l'amélioration des pratiques.

Le développement de capacités instrumentées de distanciation, réflexivité, coopération, dialogue argumenté, formalisation, délibération, tout en restant orientée par des principes déontologiques et éthiques.

L'identification de ses besoins de formation et la mise en œuvre des moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

L'inscription dans une démarche de développement professionnel continu, dans le respect de la réglementation et de l'évolution prévisible de sa pratique.

2.4 Compétence n°7 : compétences spécifiques de recherche, traitement et production des données professionnelles et scientifiques

2.4.1 Les INFENES assurent une mission de veille et de suivi épidémiologique nécessitant de :

Assurer une veille épidémiologique et produire des données de santé scientifiquement valides.

Connaitre et savoir utiliser les outils actuels de l'épidémiologie.

Savoir interpréter un travail d'épidémiologie.

2.4.2 Les INFENES doivent développer une capacité à s'inscrire dans une dynamique de recherche et d'expertise nécessitant de :

Développer une attitude de curiosité et un jugement d'analyse critique constructive.

Conduire des enquêtes objectivées visant à documenter des questions professionnelles.

Réaliser une analyse critique des publications de recherche relatives à des aspects des pratiques professionnelles.

Comprendre et maîtriser la méthodologie scientifique.

Maîtriser la dimension épistémologique et méthodologique de la recherche, acquérir la capacité à problématiser et développer une réflexivité pour s'approprier des travaux de recherche (épistémologie et méthodologie de la recherche en sciences infirmières).

Participer ou élaborer des projets de recherche en soins infirmiers et en promotion de la santé en milieu scolaire.

Identifier les avancées scientifiques.

Se tenir informées des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation en promotion, prévention et éducation à la santé visant à l'amélioration des pratiques.

2.5 Compétences 8 : Utiliser au moins une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.